

CABINET

N° 0513- / MFBPP-CAB

## Note circulaire

relative aux rapports entre le CNIEG et les entreprises  
et établissements publics du portefeuille public.

A

l'attention personnelle  
des présidents des conseils d'administration, et comités  
de direction des entreprises et établissements publics.

### Brazzaville

Je vous rappelle qu'aux termes de la loi 33-2018 du 05 octobre 2018, l'Etat congolais s'est doté d'un centre national d'informations économiques et de conseils en gestion (CNIEG), ayant pour missions de centraliser les bilans des entreprises installées au Congo, d'assister les établissements publics, les entreprises publiques et d'économie mixte, ainsi que les collectivités locales dans les domaines de la gestion et de l'organisation.

Aussi, vous est-t-il demandé personnellement d'inviter les chefs d'entreprises et établissements publics dont les conseils d'administration ou les comités de direction sont placés sous votre pleine présidence à user au mieux des prestations qu'offre le centre susmentionné dans les domaines de conseils, de la gestion et de l'organisation, et de lui faire parvenir périodiquement toutes les informations utiles à l'exécution de sa mission.

J'attache du prix à l'observation de la présente instruction qui ne saura souffrir d'aucun manquement dans son exécution.

Fait à Brazzaville

23 SEPT 2021



Rigobert Roger ANDELY

#### Ampliations :

- PM -Cab
- MFBPP -Cab
- MEPSIR-Cab
- CNIEG
- DGPP
- Intéressés
- Archives